



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

Calendrier des réunions du conseil d'administration 2023-2024

- 1^{ère} réunion 2023_2024 : vendredi 29 avril 2024
- 2^e réunion 2023_2024 : jeudi 13 juin 2024
- 3^e réunion 2023_2024 : jeudi 17 août 2024
- 4^e réunion 2023_2024 : Jeudi 23 novembre 2024
- 5^e réunion 2023_2024 : Jeudi 11 janvier 2024
- Réunion spéciale échange courriel : Jeudi 19 janvier 2024
- 6^e réunion 2023_2024 : jeudi 18 avril 2024

Résolution CA280423_01 : Nomination des officiers

Il a été voté que les administrateurs suivants combleraient les fonctions d'officiers de la corporation jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle :

- Président : Me Olivier Lessard, avocat associé, LJT Avocats
- Vice-présidente : Mme Jézabel Prévost, directrice de succursale, Home Dépôt St-Romuald
- Secrétaire : Mme Patricia Lachance, vice-présidente, Seljax
- Trésorier : M. Samuel Nadeau, CPA, directeur financier, centres de rénovation Couture TIMBER MART

Administrateurs participants:

- David Forgues;
- Diego Mazzone;
- Éric Audy;
- Félix Buisson;
- Jézabel Prévost;
- Olivier Lessard;
- Pascale Prud'homme.
- Patricia Lachance;
- Richard Bossinotte;
- Samuel Nadeau.



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Résolution CA280423 02: Nomination des comités

Considérant que chaque administrateur doit siéger aussi sur un des deux comités relevant du CA, il a aussi été voté que les administrateurs suivants forment le comité d'audit:

- Félix Buisson;
- David Forgues;
- Samuel Nadeau;
- Jézabel Prévost;
- Pascale Prud'homme.

(Observatrice/accompagnatrice: Crystelle Cormier, cheffe de la direction).

Et que les administrateurs suivants composent le comité de gouvernance:

- Éric Audy;
- Richard Bossinotte;
- Patricia Lachance;
- Me Olivier Lessard;
- Diego Mazzone.

(Observateur/accompagnateur: Richard Darveau, président).

Résolution CA280423 03: Signature des effets bancaires

Considérant l'élection de Me Olivier Lessard, nommé président du conseil d'administration pour une seconde année et considérant Mme Crystelle Cormier en qualité de cheffe de la direction, il a été voté :

- Que Me Olivier Lessard, nommé président du conseil, continue d'agir comme cosignataire de tous les effets bancaires solidairement avec Mme Crystelle Cormier, cheffe de la direction.
- Que M. Samuel Nadeau, nommé trésorier, agisse comme contrôleur des dépenses effectuées par Mme Crystelle Cormier, cheffe de la direction, et M. Richard Darveau, président.
- La présente résolution annule et remplace toute résolution antérieure concernant la signature des effets bancaires de la corporation et le contrôles des dépenses de la haute direction.



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

2^e réunion 2023_2024 : jeudi 13 juin 2024

Résolution votée 130623_01

IL A ÉTÉ VOTÉ :

- De déposer une offre d'achat aujourd'hui même au montant maximal de 560 000 \$ au courtier représentant le propriétaire actuel des lieux, dont l'acceptation serait conditionnée à l'obtention du prêt hypothécaire et à une inspection satisfaisante de l'unité convoitée (1699, rue Saint-Patrick, bureau 101, Montréal H3K 3G9
- D'autoriser Crystelle Cormier, cheffe de la direction de l'AQMAT, à engager l'AQMAT afin de mener à bon port cette transaction, donc à signer tout document officiel à cette fin;
- D'exiger de la Direction de garder les administrateurs informés à chaque étape charnière du déroulement de la transaction à venir.
- D'exiger de la Direction d'accepter la plus avantageuse de trois soumissions d'institutions financières ou de firmes de courtage membres afin d'obtenir le meilleur taux hypothécaire et les clauses les plus souples en matière de tranches de paiement accélérés.

3^e réunion 2023_2024 : jeudi 17 août 2023

Résolution votée 170823_01

IL A ÉTÉ VOTÉ :

De mandater un cabinet d'avocats non-membre de l'AQMAT (Morency) afin de donner un avis juridique sur les contrats signés avec des cabinets relevant d'ordres professionnels afin de s'assurer qu'aucun préjudice ne peut être causé à l'association ni à ses administrateurs ou dirigeants.

Résolution votée 170823_02

IL A ÉTÉ VOTÉ :

D'adopter le budget amendé 2023 tel que proposé par la haute direction

4^e réunion 2023_2024 : Jeudi 23 novembre 2024

Réunion à huis-clos, aucune résolution n'a été votée



Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction

5^e réunion 2023_2024 : jeudi 11 janvier 2024

IL A ÉTÉ VOTÉ :

Résolution 011124 01 : programme d'activité 2024

Après la présentation détaillée par la cheffe de la direction et le président, le programme d'activité 2024, assorti de son plan de ressources humaines afférent, les administrateurs commentent les nouveautés pour finalement l'accepter sans changement à l'unanimité.

Résolution 011124 02 : Pro forma 2024

Après la présentation du pro forma 2024 par la cheffe de la direction, les administrateurs le commentent pour finalement l'accepter sans changement à l'unanimité.

Résolution 011124 03 : Tarification membership 2024

- Augmenter la cotisation de 750 \$ des fournisseurs au montant de 850 \$
- Ajuster les quatre premiers paliers de tarification applicables aux marchands tel que présenté sur la grille ci-dessous.

Chiffre d'affaires (par entité légale)	Moins de 1M\$	De 1M\$ à 2,5M\$	De 2,5M\$ à 5M\$	De 5M\$ à 10M\$	De 10M\$ à 17,5\$	De 17,5M\$ à 30M\$	Plus de 30M\$
Tarif 2024 (peu importe le nombre de magasin)	145 \$	290 \$	430 \$	515 \$	750 \$	1250 \$	2500 \$

Réunion spéciale échange courriel : jeudi 19 janvier 2024

Résolution 190124 01 : Trois changements à la composition du conseil d'administration

Considérant qu'il y a deux postes d'administrateurs marchands à pourvoir au conseil d'administration à la suite du départ récent de Mme Jézabel Prévost (marchand), Mme Pascale Prud'homme (marchand) et M. Félix Buisson (manufacturier);

Considérant qu'en vertu de l'article 5.4 des Règlements généraux de l'AQMAT, le conseil d'administration doit nommer un remplaçant jusqu'à l'expiration du terme à courir;

Considérant un appel à candidatures a été envoyé à tous les membres en règle;

Considérant que Mme Anick Rousseau, propriétaire marchand de Rénomax Inc (Home Hardware), a manifesté de l'intérêt à pourvoir ledit poste marchand;

Considérant que Mme Stéphanie Descombes, conseillère en ressources humaines, RONA Deslongchamps, a manifesté de l'intérêt à pourvoir ledit poste marchand;

Considérant que les administrateurs ont été consultés par courriel et qu'aucune objection n'a été manifestée;



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

IL EST RÉSOLU de :

Nommer Mme Anick Rousseau, propriétaire de Rénomax Inc (Home Hardware) membre du conseil d'administration pour le poste marchand de l'AQMAT à partir de ce jour.

Nommer Mme Stéphanie Descombes, conseillère en ressources humaines, RONA Deslongchamps, membre du conseil d'administration pour le poste marchand de l'AQMAT à partir de ce jour.

Il est par ailleurs résolu que Mme Patricia Lachance, siégeant au conseil d'administration et occupant le titre de secrétaire, poursuivre son mandat à titre d'administratrice suite à son changement d'emploi pour une autre entreprise de service membre de l'AQMAT (ACCEO Solutions).

6^e réunion 2023_2024 : jeudi 18 avril 2024

Résolution CA180424 01

Après l'exposé de l'auditeur Joël Minville du cabinet comptable RDL sur les États financiers de l'exercice 2023, des questions ont été posées par les administrateurs pour éclaircir certains points, puis ces États ont été acceptés à l'unanimité. Il a été convenu de les déposer aux membres réunis à la 84^e assemblée générale annuelle, le 30 avril 2024.

Résolution 180423 02

Considérant que le Règlement no 94-1 modifiant le nombre d'administrateurs pour le fixer à quinze (15) avait été déposé au Registre des entreprises le 24 août 1994, suivant une résolution à cet effet adoptée par le conseil d'administration en date du 26 avril 1994, les administrateurs, par souci de cohésion avec les Règlements en vigueur souhaitent que ce chiffre soit remplacé par les mots « dix (10) personnes » dans les statuts de la corporation, que le mot « idéalement » soit supprimé, et que ces amendements soient soumis à une ratification par les membres réunis à la prochaine assemblée générale annuelle.

Résolution 180423 03

Considérant que les Règlements généraux de l'AQMAT prévoient ceci à l'article 5.4 : « *En cas de vacances au conseil, pour quelque raison que ce soit, les administrateurs doivent nommer un remplaçant jusqu'à l'expiration du terme à courir* ».



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Les administrateurs désirent soumettre en lieu et place le texte suivant à l'attention des membres réunis à la prochaine assemblée générale annuelle :

« En cas de vacances au conseil, pour quelque raison que ce soit, les administrateurs doivent prendre des mesures raisonnables afin de tenter de nommer un remplaçant jusqu'à l'expiration du terme à courir. Les administrateurs en place pourront toutefois continuer d'agir, du moment qu'ils forment quorum. »

Résolution 180423_04

Considérant que l'appel aux candidatures afin de pourvoir aux trois postes vacants au conseil d'administration a permis d'identifier plusieurs candidatures pour combler le poste réservé aux fournisseurs de produits, mais aucune nouvelle candidature pour combler les deux postes de marchands, il est décidé que le conseil d'administration 2024-2025 sera composé de quatre marchands, trois fournisseurs de produits et trois fournisseurs de services.

Résolution 180423_05

Considérant que :

- Chaque ambassadeur est associé à une des huit zones en fonction de la localisation de l'entreprise membre, du territoire de travail ou lieu de résidence du représentant
- Les ambassadeurs sont bénévoles et assument leurs propres dépenses, sauf sur entente spécifique avec la direction de l'AQMAT
- Ils sont proposés par la permanence, mais nommés par le conseil d'administration (CA) de l'AQMAT
- Ils ont un rôle d'animation, d'information et de consultation, pas de décision sur les affaires de l'AQMAT
- Leur mandat est perpétuel, il se termine à leur démission ou après une décision du CA si une situation survient

Il a été voté que les trois fournisseurs suivants deviennent des ambassadeurs régionaux de l'AQMAT :

- Tony Levesque, vice-président pour l'entreprise Osblock qui couvrira le territoire de la Côte-Nord et Lac-Saint-Jean;
- George Mantzoros, directeur des ventes pour l'entreprise Styro Rail qui couvrira le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue/ Outaouais / Nord-du-Québec;
- Julie Matte, directrice des ventes pour l'entreprise King Marketing qui couvrira le territoire de Montréal.